



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commémorations

Question écrite n° 46188

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le bilan de l'opération « Djazaïr : une année de l'Algérie en France ». En effet, cette manifestation, placée sous le haut patronage du Président français Jacques Chirac et du Président algérien Abdelaziz Bouteflika, a rencontré un grand succès à travers le pays et notamment dans les villes de banlieue, comme en Seine-Saint-Denis. Menée avec compétence, expérience et talent par son président Hervé Bourges, cette manifestation de relance de la compréhension culturelle entre nos deux nations voisines au passé si lourd de passions et de déchirements se doit d'être poursuivie. Ce fut d'ailleurs le souhait réaffirmé des organisateurs, lors de la clôture de cette année culturelle. Ce volet culturel se devait d'être un des piliers populaires du prochain traité d'amitié entre la France et l'Algérie. La poursuite de cette coopération se doit d'être réaffirmée et promue dans les mois qui viennent. Il lui demande donc ce qu'il compte entreprendre en ce sens.

Texte de la réponse

Le ministre de la culture remercie l'honorable parlementaire pour l'intérêt qu'il porte aux suites qui seront données aux manifestations de la saison « Djazaïr une année de l'Algérie en France », dont le succès politique et diplomatique a été largement salué. Il convient bien entendu de ne pas en rester là et de faire en sorte que l'élan impulsé initie une relation culturelle constructive et durable. La première étape en est évidemment la mise en oeuvre progressive des projets de coopération dont le principe a été arrêté dans le cadre du programme de la saison. Ces projets, qui connaissent à l'heure actuelle des degrés d'avancement divers, concernent essentiellement les domaines suivants audiovisuel et cinéma, archives, archéologie et patrimoine, la fourniture de livres en langue française, la coopération dans le domaine de la formation, de l'accueil de professionnels algériens et de l'expertise culturelle française. 1. - Audiovisuel et cinéma. 1-1. - Un protocole sur l'audiovisuel a été signé avec l'homologue algérienne du ministre de la culture et de la communication, en mars 2003, afin d'aider le ministère algérien de la communication et de la culture à créer une institution en charge du cinéma et faciliter la mise en place d'un cadre réglementaire pour encourager la création, la distribution et l'exploitation des films. 1-2. - Par ailleurs, le Centre national du cinéma a confirmé sa disponibilité pour envisager l'élaboration, avec les autorités algériennes compétentes, d'un accord de coopération cinématographique. Cette négociation supposerait, toutefois, la mise en oeuvre préalable de dispositifs relatifs à une politique publique d'aide au cinéma et une mobilisation des professionnels algériens du cinéma. 2. - Archives. Dans ce domaine une mission de la directrice des Archives de France, en juillet 2003, a été suivie d'avancées significatives sur trois dossiers prioritaires : le « contentieux franco-algérien en matière d'archives » ; la formation professionnelle ; la numérisation de l'état civil des Français d'Algérie. Plusieurs actions sont donc en cours de négociations : le microfilmage de certaines séries d'archives françaises ; l'animation de séminaires ; la poursuite de la participation d'Algériens aux stages d'archives de courte durée ; l'expertise des archives de France pour la création d'une école supérieure d'archivistique en Algérie. La première réunion du comité de pilotage du projet de numérisation des archives de l'état civil établi en Algérie, entre 1830 et 1962, s'est tenue le 1er juillet 2004. La partie française était représentée par le service des archives diplomatiques du quai d'Orsay. Les échanges

se poursuivent actuellement sur ce sujet entre les responsables des services d'archives des deux pays. 3. - Archéologie et patrimoine. Un accord vient d'être signé par le ministre des affaires étrangères, relatif à l'inventaire et à la datation des peintures et gravures de l'art rupestre saharien. Il prévoit également la création d'un musée consacré à cet art. Le ministère de la culture et de la communication y est associé à travers la direction de l'architecture et du patrimoine. 4. - Autres domaines de coopération. Un programme de fourniture de livres en langue française, intégrant une augmentation du niveau de prise en charge du transport des livres, a été mis en oeuvre et devrait permettre un accroissement du volume des échanges d'ouvrages entre les deux pays. Par ailleurs, l'accueil en France d'artistes et de professionnels algériens a fait l'objet d'une attention particulière, les établissements culturels ayant déjà été mobilisés en ce sens. Un tel développement des actions de coopération culturelle entre la France et l'Algérie suppose évidemment que soient renforcés les rapports institutionnels entre les ministères français et algériens de la culture, mais également avec d'autres administrations, les domaines de coopération et les moyens à mobiliser ne relevant pas tous de ce ministère. Le ministère de la culture et de la communication peut enfin d'ores et déjà asseoir ce nouvel élan sur le dialogue qui s'est noué avec les représentants du tissu culturel algérien et les partenaires de la société civile. Le ministre de la culture et de la communication aura lui-même l'occasion de confirmer cette dynamique lors d'un déplacement en Algérie, qui pourrait être programmé dans un avenir proche, et qui lui permettra de reprendre contact, sur ces différents dossiers, avec la ministre de la culture et les services compétents.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46188

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 août 2004, page 6726

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8389